



Septembre 2023

Bulletin n° 140



Le moulin de Cléguer Bihan depuis l'étang du Garo.

BULLETIN INTERNE DE L'ASSOCIATION
ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE – BP 16 – 29890 KERLOUAN
Courriel : epk@epk.bzh
Site internet : <http://epk.bzh>

Le mot du Président

Christian Abaléa

Chers adhérentes, chers adhérents,

Ça va vraiment bien !

C'est par cette expression d'un autre temps que je voudrais commencer ce billet. Oui ! d'une autre époque où l'on n'était pas si enclin au pessimisme et au négativisme, où l'on se définissait non pas par ce que l'on n'était pas ou ce que l'on n'avait pas mais plutôt par ce que l'on était ou ce que l'on avait.

Cela va bien parce que notre association fonctionne bien : Le salon de peinture de cet été a eu un franc succès ainsi que notre participation à « Kerlouan fait son reuz ». Également les journées du Patrimoine que nous avons animées à la chapelle Saint-Egarec et où tisseuses et tisseurs ont créé une véritable osmose avec les artistes et musiciens. La bannière du saint est en très bonne voie avec une comptabilisation d'un nombre d'heures déjà considérable : plus de 1300 heures cumulée de tissage, d'échanges et aussi m'a-t-on dit de moments de méditation et de retour sur soi.

Tisser des liens, nous le faisons lors de nos manifestations : le forum des associations institué cette année par la municipalité, nous a permis de nous faire connaître des autres et d'échanger avec bon nombre de visiteurs qui malgré nos plus de 160 adhérents ne connaissent ni nos actions ni notre vacation.

Tisser des liens nous continuons à le faire avec nos associations amies du pays Pagan : nul doute que de projets communs se concrétiseront bientôt ensemble.

Alors bien sûr il est des choses allant moins bien mais elles ne sont pas de notre fait : l'Etang du Pont est désormais confiné dans le quartier réservé aux condamnés à mort, sa disparition ne tient qu'à un fil et à l'obstination de ses avocats : nous soutenons l'action des membres de l'Association des Riverains du Bassin versant du Quilimadec (ARBQ).

La réutilisation des eaux usées traitées (REUT) ou pourquoi continuer à utiliser de l'eau du robinet traitée pour arroser les espaces verts les véhicules publics etc. alors que des eaux usées sont disponibles pour ces usages à la sortie des stations d'épuration ? Pourquoi cette gabegie ? C'est ce que nous sommes allés demander à nos élus de la communauté de communes (CLCL) : vous trouverez ces éléments dans ce numéro.

Pour s'occuper des autres il vaut mieux être en bonne santé. Alors si notre association se porte bien, et si des problèmes restent encore à résoudre, notre volonté est de ne pas rester nous-mêmes qui vous représentons, spectateurs mais au contraire acteurs de ce monde en perpétuel mouvement.

Christian Abaléa

Photo de Kerlouan fait son Reuz ?

Nous dédions ce numéro à la mémoire de notre regretté Luc Jeffroy, administrateur de notre association, décédé le 8 juillet 2023.

Luc, tu nous as quitté prématurément ce tragique matin de juillet. Il nous manque maintenant ta présence qui était toujours teintée d'un humanisme juste et bienveillant. Notre association te doit beaucoup.

In mémoriam

Christian Abaléa, Yves Choquin, Luc Drévès & Christian Joncour

Ce samedi 8 juillet, peu après 8h, **Luc JEFFROY** nous adressait un mail pour demander de l'excuser de ne pouvoir participer à notre conseil d'administration pour des raisons de santé. Il précisait toutefois « *Je peux donner un coup de main pour l'installation des grilles du prochain salon de peinture* », illustration de sa disponibilité. Nous avons tenu notre CA de 10h à 12h, sans se douter un seul instant que notre ami, victime d'un malaise cardiaque au volant de sa voiture en se rendant chez son médecin, nous avait déjà quittés brutalement.

Luc JEFFROY a adhéré à *Environnement & Patrimoine* pendant l'été 1989 ou 1990. Il est entré au conseil d'administration en août 1991 et était toujours administrateur. Il a donc siégé au CA pendant 33 ans, y apportant ses analyses et suggestions sur des dossiers environnementaux. Il fut président d'août 1993 à août 1995 (2 ans), trésorier-adjoint l'année suivante, puis vice-président d'août 1996 à août 2005 (9 ans). Luc a ainsi collaboré avec les quatre présidents successifs de l'association.

Scientifique naturaliste, toujours curieux et grand observateur du pays pagan auquel il était très attaché, il nous a fait partager ses connaissances en collaborant à l'écriture du *Sell'ta* publié en 2022, en organisant des sorties sur les estrans de Kerlouan et de Plounéour pour nous parler de leur faune et de leur flore, ou encore pour nous montrer les bornes cubiques de l'estran de Kerurus. Amateur d'ornithologie, il a publié un article sur « *L'hirondelle des rivages* » dans le bulletin de juin dernier.

A placer ailleurs

In memoriam (bis)

Nous avons également appris le décès en février de Mireille de NERVILLE, née LOISELET, adhérente de notre association, ayant exposé entre 1998 et 2007 à notre salon de peinture ; puis le décès courant juillet de son époux Jean de NERVILLE. Ils étaient tous deux résidents Brignoganais, dans leur maison du Sluz.

Nouvelles observations sur les auges du Pays Pagan – Seconde partie.

DEMNARD François & CHAURIS Louis

26 Août 2023

Cet article fait suite à trois précédents articles parus dans le bulletin d'Environnement & Patrimoine Kerlouan dans lesquels les auteurs ont décrit les auges du pays Pagan :

- CHAURIS Louis & DEMNARD François : Annotations préliminaires sur les auges en granite de Brignogan. Environnement et Patrimoine de Kerlouan, N° 126, pages 21 à 25, 2020.
- CHAURIS Louis & DEMNARD François : Nouvelles observations sur les auges du Pays Pagan – Première partie. Environnement et Patrimoine de Kerlouan, N° 136, pages 13 à 16, 2022
- CHAURIS Louis & DEMNARD François : Kanndi du pays de Léon en Bretagne. Eclairage lithologique. Environnement et Patrimoine de Kerlouan, N° 137, pages 8 à 17, 2022.

Typologies et usage des auges du Léon

Les auges sont les outils essentiels de la vie quotidienne rurale très répandus dans le Léon depuis des siècles. Elles seront supplantées au XXème siècle avec le machinisme et les nouveaux matériaux (métaux, béton et ciment, plastique...).

Les dimensions des auges sont très variables, allant de 33 cm à plus de 2 m de long pour une hauteur de 20 à 70 cm. Les formes montrent aussi de nombreuses variantes entre le rectangle et le cercle. Certaines auges comportent deux compartiments (photo 1).



Photo 1 - Auge à deux cuvettes presque symétriques ($L = 163$ / $l = 50$ / $h = 48$ / ép. = 9) en granite porphyroïde, Plouguerneau.

On peut distinguer trois grands types d'usages des auges : domestique, agricole et artisanal, dont voici quelques exemples :

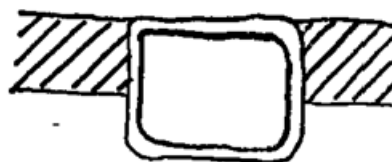
Usage domestique

- Auges accolées à un puits pour garder l'eau puisée (photo 2 - Grande auge de puits. L = 150 / l = 86 / h = 54x / ép. = 12, en granite porphyroïde, Kerlouan).

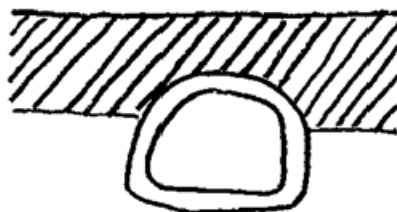


- Auges circulaires et profondes destinées à recevoir toutes les eaux usées de la cuisine.
- Grandes auges pour faire la lessive avec des cendres.
- Auges servant de charnier avec un couvercle en bois.
- Eviers avec orifice et goutlotte d'évacuation.
- Lavoirs.

Fig. 1 – Les auges incluses dans la maçonnerie intérieure des maisons sont de deux modèles, la différence étant la partie incluse dans la maçonnerie (SIMON 2011).



A - Auge parallélépipédique traversant complètement le mur et apparaissant dans le pavement extérieur.



B - Auge avec une partie arrondie invisible car incluse dans le mur : elle ne traverse pas le mur, son indépendance est totale et elle peut être enlevée sans risquer de nuire à la solidité du bâti.



Photo 3 - Grande auge avec une moitié arrondie (L = 120 / l = 110 / h = 60 / ép. = 13) en granite porphyroïde, Brignogan.

Usage agricole

Grandes auges circulaires, ou cuves de trempage, pour les buanderies (kanndi) où est traité le lin. Elles sont composées d'une cuve surmontée d'une rehausse, appelée anneau, le tout reposant sur une auge servant de vidange (CHAURIS & DEMNARD 2022). Photo 4 ci-contre : kanndi de Penn Ar Park, Saint-Thégonnec, hauteur : 125 cm ; diamètre supérieur : 145 cm.

Abreuvoirs ou mangeoires pour les animaux : longues, rectangulaires, moyennement profondes, ou petites pour servir d'écuelle aux chiens.

Auges servant à piler l'ajonc pour nourrir les chevaux, appelées piler-lan.



Usage artisanal

Auges servant à la fonte des métaux.

Auges de moulin à papier.

Auges de pressoir.

Auge inachevée, parc-musée du granite de St Michel de Montjoie

Photo 5 ci-contre



Longueur : 198 cm

Largeur : 110 cm

Hauteur : 60 cm

Epaisseur prévue avant abandon :
~10 cm

Fig. 2 - « Pour fabriquer une auge, on creusait le granite à la broche pour former la face interne. Au fur et à mesure du creusement de l'auge, le tailleur devait dégager l'espace nécessaire à son travail. Ceci créait un noyau central en forme de pyramide à degrés qui est ensuite éliminé par une fente à la mortoise » (dessins et légende du parc-musée du granite de St Michel de Montjoie, Manche).



Références

CHAURIS Louis & DEMNARD François : Un petit patrimoine en pierre méconnu : les auges en Bretagne occidentale. Pierreactual, N°1011, pages 58-67, 2022.

SIMON Jean-François : TIEZ, Le paysan breton et sa maison, Le Léon. Presses Universitaires de Rennes, 2011.

LE MALEFAN Serj : Granites de Bretagne, une pierre, des paysages et des hommes, COOP BREIZH, 2013.

A noter, le parc-musée du granite de St Michel de Montjoie, Manche (50), présente dans son parc une cinquantaine d'auges différentes.

Le moulin à vent du Cléguer Bihan

Christian Abaléa - B. Petton -F. Demnard.

Voici ci-dessous une représentation du moulin de Cléguer Bihan dans un tableau d'époque. (fig.1).

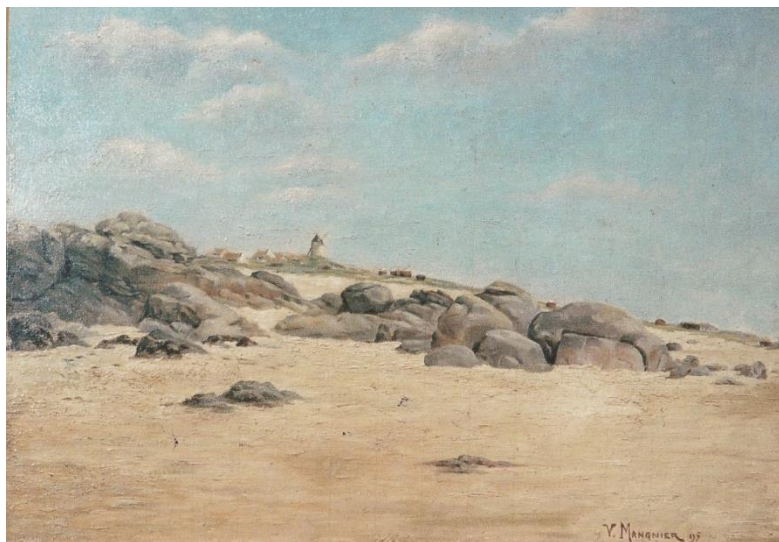


Figure 1

Le moulin à vent vu de la baie (1895). Au premier plan, les rochers de Poul Ar C'haz (collection particulière).

Il apparait sur la carte de l'état-major de 1866 (fig.2) et nous allons vous présenter son histoire.



Fig. 2

Emplacement du moulin sur la carte de l'Etat-Major de 1866.

La Construction

François Caradec qui venait du moulin du Duc alors en Plouider (aujourd'hui à saint-Méen), voulait faire construire un moulin à vent au Cléguer Bihan. Mais le permis de construire lui fût refusé pour des

raisons de sécurité militaire. Ce n'est qu'en 1818 qu'il obtint l'avis favorable du génie militaire.

L'endroit avait en effet de solides atouts défensifs et de surveillance des côtes comme l'atteste les emplacements militaires (fig.3).



Fig.3 : la presqu'île de Pontusval : elle a possédé selon les époques

une batterie côtière avec un bâtiment annexe servant d'abri aux canonnières et de réserve de munitions (1) (ce bâtiment annexe est actuellement intégré dans la villa Ty Men Mor),

un corps de garde avec mât des signaux (2),

une tour de guet (3),

un entrepôt des douanes (4).

Voici ce que rapportent Y. et H. Jannès dans les cahiers de l'Iroise¹(1) :

« ...Le moulin voisin (NDLA : du Cléguer Bihan), construit en 1819, ne put l'être qu'après un avis favorable du Génie militaire. »

(1) ¹ Y. et H. Jannès : Sur les origines de Plounéour-Trez. Cahiers de l'Iroise n°75. (juillet - septembre 1972).

Le langage des moulins

En effet, le positionnement des ailes n'était pas dû au hasard. Il indiquait un moment particulier de la vie du moulin et de son meunier.

Un code particulier avait même été élaboré lors des guerres vendéennes qui aurait pu permettre de renseigner des troupes alliées sur le positionnement de l'ennemi (fig.3).

C'est certainement pour cela que l'autorité militaire émettait tant de réserve à la construction d'un moulin surtout dans le contexte de la période napoléonienne où l'on se méfiait avant tout des attaques de la « perfide Albion ».

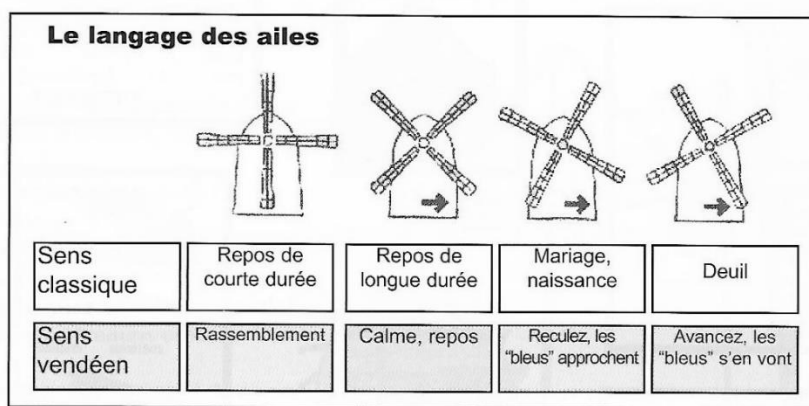


Figure 4: le langage des moulins.

Les meuniers

La gestion du moulin fût assurée par Olivier Caradec (1785-1852) et son épouse Marie-Jeanne Falchun. Il était le fils aîné de François le fondateur, qui se réservait l'usage du moulin à eau du Garo avec son fils cadet Nicolas. Ce dernier moulin avait été construit, nous l'avons vu dans un précédent article, par défaut en attendant l'autorisation de construction du moulin à vent².

Olivier Caradec fût maire de Plounéour-Trez de 1820 à 1825 en succédant en cela à son père François³.

2099	340	Caradec	Olivier	Meunier	" " " " " "
2100	380	Caradec	Marie-Jeanne	Meunier	" " " " " "

² B. PETTON, F. DEMNARD, C. ABALEA. Association Environnement et Patrimoine Kerlouan - Bulletin n°137, pp 18 à 29

³ <https://www.annuaire-mairie.fr/ancien-maire-plouneour-trez.html>

1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.	10.	11.
2101	330	Caradec	anne	"	"	"	"	1	"	"
2102	330	Caradec	jean	"	1	"	"	"	"	"
2103	330	Caradec	Marguerite	"	"	"	"	1	"	"
2104	331	Caradec	jean	fullwater	"	1	"	"	"	"

2486		491	Caradec	Olivier	Henner					
2487			Caradec	Yvonne	Henner					
2488			Caradec	Anne	9					
2489			Caradec	Jean	Mère	1				
2490			Caradec	Marguerite	Mère	1				

Fig.5 : présence de la famille Caradec dans les actes de recensement de 1846 et 1851

Jean (1824-1877), fils d'Olivier et de Marie-Jeanne, marié à Marie-Françoise Calvez continuera l'exploitation du moulin à vent.

Les photos suivantes (fig. 6, 7 et 8) représentent le moulin vers 1890 et montrent le positionnement des ailes en fonction du vent (Collection B. Petton). Les anneaux scellés dans le muret au sol sur le pourtour



(Fig. 9) servaient à arrimer le gouvernail une fois trouvée la bonne prise au vent. Le gouvernail est ce long madrier qui permettait de faire pivoter le sommet du moulin afin de lui donner une bonne prise au vent.

Fig. 6



Fig. 7



Fig. 8



Fig. 9 : Un des anneaux d'amarrage du gouvernail. (photo F. Demnard)

C'est un des fils de Jean et Marie-Françoise, Yves-Marie Caradec, Yonn ar Milin comme il se faisait appeler qui sera le dernier meunier du Cléguer Bihan jusqu'à ce que le moulin perdît ses ailes lors d'une terrible tempête en 1899.



Fig. 10 :

le moulin actuellement, avec de nouvelles ouvertures aménagées pour en faire une résidence.

Notez la présence du muret circulaire qui permettait l'arrimage du gouvernail sur des points de fixation répartis sur la périphérie (voir l'anneau ci-dessus) (photo publiée avec l'aimable autorisation du propriétaire).

Lire aussi :

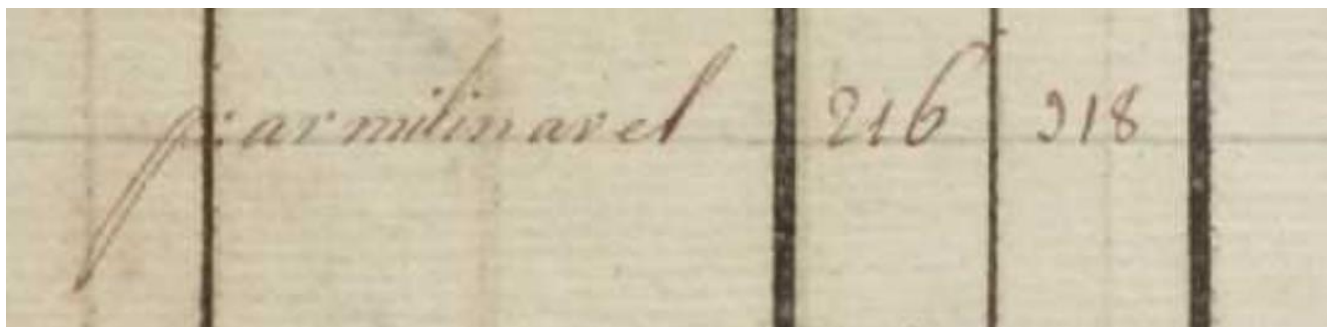
Louis Durand-Vaugaron, « Le moulin à vent en Bretagne, « Cette belle et ingénieuse machine... » », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, ID :

<https://isidore.science/document/10.3406/abpo.1967.2407>

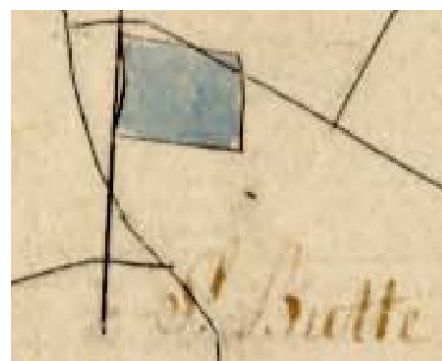
Microtoponymie : un moulin à vent à Tromelin-Bihan

Christian Abaléa

Nous avons relevé sur le cadastre napoléonien un champ portant le nom de moulin à vent près du hameau de Tromelin Bihan.



Il y avait à cet endroit en 1817, lors de l'établissement du cadastre, une butte naturelle assez remarquable pour que l'on y mette un repère topographique, noté signal de la butte.



Cette butte existe encore aujourd'hui. Elle se détache facilement dans le décor des champs alentours parfaitement plats.



Dans les buissons, on distingue des rochers. Nous n'avons pas pu explorer pour l'instant plus minutieusement l'endroit, pour savoir s'il y restait quelques pierres de construction.

Nous ne savons pas si le moulin avait été construit sur la butte ou à côté.

Sa position est malgré le déficit d'altitude (seulement 11m.), assez intéressante car elle est dans un secteur ouvert à tous les vents.

Un moulin à vent a donc existé à cet endroit, sans doute avant le début du XIXème siècle. La microtoponymie en a gardé la trace. Il pouvait dépendre du manoir de Tromelin tout proche et compléter l'activité du moulin à eau de Couffon. Les seigneurs de Kerenes possédaient un moulin à eau et 2 moulins à vent. Il serait étonnant qu'il n'en soit pas de même pour les seigneurs de Tromelin dont les revenus furent à une époque les plus élevés de Kerlouan.



Sources :1) Cadastre napoléonien. p.387

2) Carte topographique <https://fr-fr.topographic-map.com/map-r1xtp/France/?center=48.63764%2C-4.38539&zoom=16&popup=48.63894%2C-4.38882>

Journées Européennes du Patrimoine 2023 – atelier broderie à St Egareg

Gwenola Jaouen, Sylvie Gougay, Christian Abaléa

A l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine, l'atelier de broderie de la bannière de St Egareg a déménagé pour un jour à la chapelle St Egareg. Les bannières de l'église de Kerlouan ont aussi été exposées de telle manière qu'on puisse les voir sur les deux faces. Pour cela un programme avait été élaboré



Journées Européennes du Patrimoine

« Une bannière pour St Egareg »

Dimanche 17 septembre 2023
de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h
à la chapelle St Egareg – Kerlouan

Programme de la journée



Accueil du public de 10h à 12 h et de 14h à 18 h-- parking à proximité

Tout au long de la journée, dans la chapelle :

- * Les bénévoles broderont la bannière en direct devant les visiteurs.
- * Diaporama du travail des brodeurs bénévoles au cours des 18 semaines d'atelier.
- * Diaporama sur St Egareg ici et ailleurs en Finistère.
- * Exposition des anciennes bannières de Kerlouan.



- * Au cours de la journée :
 - o Luth par Cédric Gruénais
- * 16 h à 17 h :
 - o Chants par Jean-Pierre PREMEL,
 - o Harpe celtique : Jean-Luc MICHEL,
 - o Contes.

Stand de crêpes.



Randonnées Saint Egareg :



A l'occasion de cette journée, les Amis des Sentiers de Randonnée de Kerlouan organisent 3 randonnées. Départs groupés à la chapelle : 10h et 15h. Les randonnées se feront avant la visite de la chapelle et seront guidées par un bénévole de l'ASRK ; durée 1h environ : circuit facile d'à peu près 4 km.

Entrée gratuite

Tout public

Préparation de la journée le 15 septembre



Les visiteurs ont été nombreux dans la chapelle à admirer le travail des brodeurs et à s'enquérir de leur savoir faire..



On pouvait se restaurer de crêpes faites sur place et s'intéresser aux différentes publications réalisées par l'association.



Des chants et des contes se sont succédés à la fin de l'après midi.



Jean Pierre Prémel : cantique à St Egarec et sa traduction si possible
Jean-Luc Michel : harpe celtique
Jean- Pierre Prémel : Pardon de St Egarec. (Dans round) chant seulement
Sylvie Gougay : Traduction de ce chant
Michèle Audureau : Texte à lire ou dire
Jean-Pierre Prémel : Ar gemenez yaouank. (Dans round) chant seulement
Sylvie Gougay : raconte ce chant



Jean-Luc Michel : harpe celtique. La couturière d'Huelgoat
Michèle Audureau et Cédric : chant « Je file quand Dieu me donne de quoi »
Sylvie Gougay : La fileuse d'orties
Cédric : morceau libre



Et la presse rend compte de cette belle journée (Le Télégramme)



Mise en œuvre de la « REUT » dans la CLCL

Réunion du 18 sept 2023 à la CLCL à Lesneven

Participants CLCL :

Pierre Guiziou - Vice-président CLCL en charge de l'eau et de l'assainissement - maire de Ploudaniel

Mme Madec - responsable CLCL en charge du dossier de l'eau

Participants EPK :

Christian Abaléa, Luc Drévès, Dominique Pedron

A l'initiative de Luc Drévès, EPK a adressé un courrier en mai 2023 aux maires des communes de Kerlouan et Guissény, (en copie à leurs homologues de St-Frégant, Plounéour-Brignogan-Plages, Goulven et Plouider). A la demande du CA de EPK, ce courrier avait été adressé au président de la CLCL fin juillet accompagné d'une demande de rencontre pour échanger.

L'objet de ce courrier concernait la réutilisation des eaux traitées (REUT Réutilisation des Eaux Usées Traitées ou Reuse) sortant des stations d'épuration et en général retournant dans les fleuves et rivières. Pour certaines communes littorales, un rejet direct en mer est également pratiqué, certes avec des précautions complémentaires adaptées. En périodes récurrentes de sécheresse, cet appoint d'eau, non potable mais compatible pour un rejet dans le milieu naturel, permet d'éviter d'avoir recours à de l'eau potable pour des usages significatifs qui ne le nécessitent pas tels que : les espaces verts, les stades de foot, ... les cultures agricoles, des usages industriels (lavage de citernes, ...), les services incendie, etc.

Bref, un ensemble d'utilisations qui actuellement sollicitent de l'eau potable rare et chère.

Le déclenchement de cette interrogation au niveau de notre association : au coeur de l'été 2022 – sec – une employée communale avait dénoncé le pompage d'eau à l'embouchure du Quillimadec – abusif à ses yeux – par un agriculteur pour arroser ses cultures en souffrance. Des propositions alternatives auraient été appréciées – d'autant qu'un pompage de ces eaux douces juste avant leur rejet en mer ne pose pas réellement de problèmes de ressources !

Pierre Guiziou a présenté les objectifs suivis par la CLCL en matière d'eau et d'assainissement.

Il s'agit d'abord de sécuriser l'eau potable, aussi bien en quantité qu'en qualité (pesticides, ...). Des actions sont en cours ou prévues sur les différents points de captage (accès, environnement de captage, connexion communale et départementale, ...).

Coté assainissement : La CLCL souhaite maintenir un équilibre entre les 2 types de traitement : individuel et collectif.

Les 5 STEP de la CLCL sont toutes opérationnelles et donnent satisfaction : Lesneven/Le Folgoët, Plouider, Plounéour/Brignogan, Ploudaniel, Guissény/Kerlouan.

Des investissements importants ont été faits sur les STEP ; le plus récent à Kerlouan/Guissény : 12 M€. Les STEP sont plutôt bien dimensionnées : par exemple pour 12 000 habitants à Lesneven pour une population raccordée de 9 000 hab.

3 STEP (Lesneven/Le Folgoët, Kerlouan/Guissény, Plouider) rejettent les eaux après traitement dans le Quillimadec. La STEP de Brignogan rejette directement en mer (c'est la seule à avoir un traitement complémentaire type UV). La STEP de Ploudaniel rejette dans le Wrac'h.

Les problèmes auxquels est confrontée la CLCL concernent les réseaux EU : en cas de pluie notamment, certaines stations subissent une augmentation sensible des apports pouvant saturer les STEP : des actions sont en cours concernant la collecte des eaux de pluie (contraintes dans le futur PLUIH) et le renforcement des réseaux EU.

Concernant la REUT, objet de la réunion, la CLCL se dit intéressée mais en attente ! Il n'y a pas de projet REUT sur son territoire (toutefois, la réutilisation des EP est opérationnelle en plusieurs points : par exemple, le lavage régulier des camions poubelles à côté de la déchetterie de Lescoat).

Une 1ère tentative de la commune de Ploudaniel (arrosage de son terrain de foot par sa propre STEP située sur un terrain limitrophe) mais ancienne de quelques années avait été refusée par l'ARS !

Les nouvelles directives nationales et le décret paru en août 2023 vont dans le sens de la simplification administrative des projets REUT : suppression des autorisations préfectorales tous les 5 ans, suppression de l'autorisation de l'ARS qui sera désormais uniquement consultatif, (Ce décret supprime également les autorisations administratives concernant la réutilisation des EP). Le gouvernement se fixe un objectif de plus de 1000 projets « REUT » d'ici 2027, à prioriser sur les STEP rejetant en mer ou dans les fleuves à fort étiage. La France avec env. 160 projets REUT actuellement opérationnels est en retard vis-à-vis de certains pays comme

l'Espagne et l'Italie, largement engagés depuis plusieurs années dans les projets REUT (Israël recycle plus de 90% des eaux usées traitées ... !!).

Les STEP rejetant dans le Quillimadec semblent entrer dans les priorités nationales ! Mais également celles de Brignogan et Ploudaniel.

A ce stade, aucun projet n'est en cours par la CLCL - qui souhaite profiter des expériences de REUT lancées par Eau du Ponant dans les communautés urbaines alentour : notamment celle de Brest sur des usages de nettoyage industriel et de carénage. A noter que la CLCL participe au groupe de travail sur la REUT sur l'ensemble du Pays de Brest, GT animé par la structure Eau du Ponant, société publique locale dont la CLCL n'est pas actionnaire.

La CLCL se dit intéressée également par les eaux utilisées et produites par l'industriel Even : les enjeux seraient très significatifs.

EPK a mis l'accent sur les STEP rejetant dans Quillimadec –pour des usages locaux éventuellement modestes au départ mais ne nécessitant pas d'investissements importants : par les collectivités locales (arrosage urbain, nettoyage, ...) et par des agriculteurs.

La CLCL a bien noté les points avancés par EPK, et les facilités offertes par le décret d'août 2023. Elle pense réouvrir certains sujets comme l'arrosage des terrains de foot et souhaite suivre le sujet Even ...

Même si cette réunion n'a pas permis de définir des projets concrets REUT, Pierre Guizio se déclare intéressé et donne rendez vous à EPK dans un an pour les suites du sujet REUT ou de nouveaux sujets.

A suivre donc

Glossaire :

ARS Agence Régionale de la Santé

CLCL Communauté Lesneven Côte des Légendes

EP Eaux Pluviales

EU Eaux Usées (avant traitement)

REUSE Réutiliser (angl.)

REUT Réutilisation des Eaux Usées Traitées

STEP Station d'Épuration des eaux usées

Pour en savoir plus,

cf. les articles récents sur la REUT dans la presse

cf. sur Légifrance : le décret n° 2023-835 du 29 août 2023 relatif aux usages et aux conditions d'utilisation des eaux de pluie et des eaux usées traitées

Les saisons : l'été et l'automne

Gwenola Jaouen

Cette année, alors que partout en France on parlait de canicule, l'été, chez nous, n'a pas respecté le calendrier officiel et les températures étaient bien inférieures aux moyennes saisonnières et la pluviométrie était, elle, bien présente.

Le mois d'août nous a offert un temps de Toussaint et a permis aux touristes de vivre des jours de tempête hivernale



Puis le mois de septembre nous a fait profiter de l'été avec des températures agréables et du beau soleil sans vent ce qui est exceptionnel.



Actualités

L'association Environnement et Patrimoine, aidée par l'ASRK, a remis un nouveau panneau auprès du four à goémon, à Crémiau.



Sommaire du n° 140

Le mot du Président	2
In mémoriam	4
Nouvelles observations sur les auges du Pays Pagan – Seconde partie.	5
Le moulin à vent du Cléguer Bihan	9
Microtoponymie : un moulin à vent à Tromelin-Bihan	14
Journées Européennes du Patrimoine 2023 – atelier broderie à St Egareg	16
Mise en oeuvre de la « REUT » dans la CLCL	19
Actualités	23
Rocher figuratif	24

Les auteurs d'articles conservent la responsabilité entière de leur récit et des opinions qu'ils émettent.

La reproduction des articles est interdite sans autorisation de l'association et des auteurs

Adhésion à l'Association **ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE**

Pour la période 1^{er} janvier 2023 – 31 décembre 2023

Cotisation : Individuelle : 18€

Couple : 24 €

Bienfaiteur : 30 € ou plus

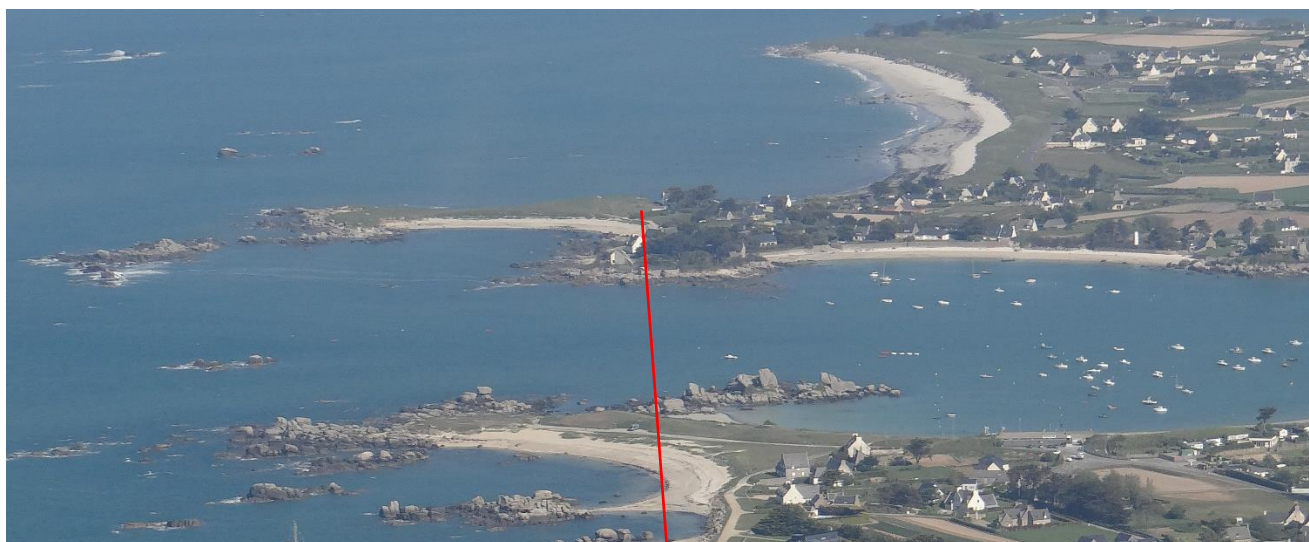
Adresser votre règlement par chèque à l'ordre de : « ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE »

BP 16 – 29890 KERLOUAN

Adresse de courriel : epk@epk.bzh

Rocher figuratif

Gwenola Jaouen



Vieille femme courbée